



## Règlements qui encadrent la vie sur le domaine

### Plage, activités nautiques et tennis

1. Les plages de l'Association ne sont pas sous la surveillance d'un sauveteur, les parents doivent donc exercer une surveillance constante de leurs enfants.
2. Sur les plages
  - Les animaux sont interdits.
  - Les pique-niqueurs ramassent leurs déchets et les fumeurs ramassent leurs mégots.
  - Les buveurs utilisent des canettes (et non des bouteilles de verre)
  - Les amateurs de musique sont munis de leurs écouteurs plutôt que de haut-parleurs.
3. Un quai flottant est à la disposition de tous les membres de l'Association. Par contre, le quai ne doit pas être considéré comme une plateforme de jeux.
4. Aucune embarcation à moteur ne peut circuler sur le lac, à l'exception de celles qui sont équipées de moteurs à propulsion électrique de force minimale.

### Circulation sur le domaine

1. Tout véhicule qui circule dans les rues du domaine doit se déplacer prudemment et respecter la limite de vitesse affichée : 30 km/h.
2. La circulation des VTT et motoneiges dans nos rues doit être limitée aux besoins de déplacement entre deux points. Elle ne doit pas devenir une activité de loisir.

### Bruit et nuisances

1. Le niveau sonore de tout système de son (musique ou voix) doit être ajusté afin de ne pas affecter le voisinage. Il faut toujours garder en mémoire que le son voyage loin et fort sur le lac. Lors des parties, la musique cesse à 23:00 afin de permettre à tous de dormir.
2. Les propriétaires de chiens évitent en tout temps que ceux-ci aboient abusivement. De plus, ils s'assurent que leurs chiens ne circulent pas librement sur la voie publique ou sur les propriétés privées, ni ne représentent une menace à la sécurité des personnes. Chaque propriétaire est responsable de ramasser les excréments de ses animaux et d'en disposer dans des poubelles.

### Feux à ciel ouvert et feux d'artifices

1. Les feux à ciel ouvert doivent respecter les règlements municipaux en vigueur. Toujours s'informer de l'indice de feu avant de démarrer un feu. Un pare étincelles est fortement recommandé.
2. Compte tenu de la pollution et des risques d'incendie et de blessures que cela crée, les feux d'artifice sont interdits sur le domaine, autant sur les plages que les terrains privés.

### Environnement

1. Les déchets organiques (sacs verts et autres) ne doivent jamais être laissés au bord du chemin, mais toujours placés dans une boîte à l'épreuve des animaux.
2. Pêche: l'utilisation d'appâts vivants (méné, sangsues) est interdite. Le ver de terre demeure permis.

### Respect des propriétés privées

Tous les terrains autour du lac sont propriété privée, on ne s'y promène pas comme s'il s'agissait du domaine public.